

# COMPTE-RENDU

## DE LA REUNION DU 18/04/2019

### EPANDAGE DES BOUES – STATION D'EPURATION CARRE DE REUNION

#### Etaient présents :

Mme PONDENCE - Préfecture des Yvelines (en tant qu'observatrice)

Sandrine MESSAGER - HYDREAULYS

Jean-Pascal CHUZEL - SEVESC

Véronique PAQUET, Stéphane MAILLARD - SEDE

Philippe LEVESQUE, Chloé LESUR - DDT

Représentants des communes : Mr BAZIRE (maire de Mondreville), Mme BRAU (maire de Saint-Cyr-l'Ecole, ayant confirmé sa présence le 16 avril 2019), Mr MARIAGE (adjoint au maire de Tertre-Saint-Denis, représentant également les communes de Dammartin-en-Serve, Favrieux, Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Longnes, Mondreville et ayant demandé à participer au groupe de travail le 14 avril 2019), Mr GAGNE (maire de Boissy-Mauvoisin, ayant demandé à participer au groupe de travail le 16 avril 2019).

Après un tour de table de présentation, la constitution du groupe de travail est validée.

#### Rappel du contexte :

Lors de la réunion du 3 avril en présence des élus des communes concernées par le plan d'épandage d'HYDREAULYS, Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Président d'HYDREAULYS ont proposé la constitution d'un groupe de travail pour améliorer les pratiques d'épandage afin de limiter les nuisances.

#### Sujets évoqués (redondants avec les réunions précédentes) :

- Présence de mouches,
- Localisation des plateformes,
- Manque de communication,
- Proximité des habitations,
- Boues sur les routes,
- Choix des parcelles,
- Limitation des jours d'épandage,
- Points de référence
- Nuisances des villes supportées par les campagnes...

#### Focus sur les recommandations et réserve de la commission d'enquête :

Recommandation n°1 : « La commission d'enquête recommande la communication au public du résultat des enquêtes annuelles effectuées auprès des utilisateurs de boues, afin de transcrire le ressenti à la fois de l'utilisateur lui-même mais également du voisinage. »

Il sera proposé de retranscrire ce point dans le projet d'arrêté qui sera soumis au vote du CODERST, par la transmission aux communes de la synthèse du registre d'épandage de l'année n-1.

Recommandation n°2 : « La commission d'enquête recommande de préciser et de communiquer sur le nombre et la fréquence des rotations de camions pour une même commune et si possible de regrouper les livraisons relatives à une parcelle ou un groupe de parcelles proches. »

Il sera proposé de retranscrire ce point dans le projet d'arrêté qui sera soumis au vote du CODERST, par la transmission à chaque commune concernée d'un extrait du Programme Prévisionnel d'Épandage.

Recommandation n°3 : « Le délai d'enfouissement étant un des points majeurs sur lesquels le public a attiré notre attention, la commission recommande qu'Hydreaulys veille à ce que l'ensemble des acteurs de la filière d'épandage et d'enfouissement s'impliquent effectivement dans le respect de ce délai de 24h imparti à l'enfouissement des boues à moins de 100 mètres des habitations. »

Il est proposé que ce point soit intégré dans le projet d'arrêté qui sera soumis au vote du CODERST.

Réserve : « Le maître d'ouvrage Hydreaulys devra respecter une distance d'isolement de 50 mètres des habitations. »

Il est expliqué que la distance proposée de 50 m n'est pas logique par rapport aux pratiques agricoles. En revanche, l'application d'une distance d'isolement de 35 m des habitations permet de respecter le sens du travail du sol et est cohérente avec la distance d'isolement retenue par la réglementation pour la protection des cours d'eau.

Il est proposé que ce point soit intégré dans le projet d'arrêté qui sera soumis au vote du CODERST.

Les propositions étant validées par l'ensemble des membres du groupe de travail, il est convenu d'une nouvelle rencontre le :

**Lundi 20 mai à 9h30 au 12, rue Mansart à Versailles.**

**ODJ :**

- **proposition de localisation des plateformes de stockage des boues (2 à 3 plateformes) par les membres délégués des communes**
- **choix des panneaux qui seront apposés sur les boues stockées en tête de parcelle**